



Sous-direction du  
recrutement

DGRH D5

## **Décision**

**portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en calcul scientifique, session 2022**

N° E2E47IGEESY

**La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en calcul scientifique, au titre de l'année 2022 :

Monsieur FABRÈGES Benoit, ingénieur de recherche de 2ème classe, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur FORESTIER Gérard, ingénieur de recherche de 1ère classe, vice-président, expert, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur BONAMY Cyrille, ingénieur de recherche de 1ère classe CNRS, expert, Centre national de la recherche scientifique, Saint-Martin-d'Hères.

Madame PÉRICHON Nathalie, ingénieure de recherche de 1ère classe, experte, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame SABATIER-LABEYRIE Bénédicte, ingénieure de recherche de 1ère classe CNRS, experte, Sorbonne université, Paris.

Madame DELATTRE Viviane, ingénieure de recherche de 1ère classe, suppléante, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 05/05/2022

Pour la ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation et par  
délégation,

Le chef du bureau des concours des personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF  
et des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-  
inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs  
de l'éducation nationale (IEN)



Dominique MOZZICONACCI